

Communications municipales

➤ La Municipalité informe que :

Etant donné que le budget 2025 a été refusé par le Conseil communal dans sa séance du 9 décembre 2024 et conformément à l'article 97 du règlement du Conseil communal (art. 9 RCom), la Municipalité ne peut engager que les dépenses indispensables à la bonne marche de l'Administration. De ce fait, elle a dû prendre les mesures suivantes :

- Greffes communal :

La première édition du Prill'héraut sera diffusée uniquement de manière numérique. La distribution du tout-ménage n'est pas programmée, afin de diminuer les coûts.

La Municipalité décide de suspendre et de reporter la livraison des présents pour les nonagénaires, centenaires et noces d'or.

- Culture et intégration :

Les versements des subventions qui ne sont pas liées à une convention sont interrompus et plusieurs rendez-vous culturels sont annulés. L'acquisition de nouveaux livres par la bibliothèque communale est différée.

- Energie & Environnement :

Les projections « Toile du climat » prévues en janvier et février sont annulées et l'atelier « Fresqu'Apéro » du climat repoussé.

Les demandes de subventions du Fond Energie, Fond de développement durable et la « Journée du vélo 2025 » sont suspendues.

- Service Jeunesse :

Les subsides relatifs aux heures de glace sont en suspens.

Les trois activités du centre de loisirs sollicitant un budget (janvier/février), à savoir les repas du vendredi soir, le week-end à ski et les activités durant les vacances de février, ne pourront pas être maintenues, sauf si un budget privé est trouvé dans l'intervalle.

- Aide sociale communale :

Les prestations suivantes sont momentanément gelées :

- Les subsides aux abonnements TL,
- Aide sociale communale.

- Enfance :

Les formations sont reportées.

Les prestations suivantes sont interrompues :

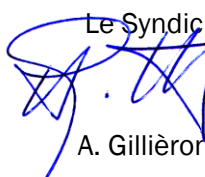
- Les activités vacances (sorties etc.) de l'UAPE Le Tilleul pour la semaine des relâches,
- Les supervisions d'équipe en cours à l'APEMS de Mont-Goulin et aux APEMS de Jolimont et Corminjoz,
- La supervision d'équipe prévue à l'APEMS de la Confrérie dès janvier,
- L'achat de matériel pour les activités (bricolage, etc.) dans les APEMS/UAPE.

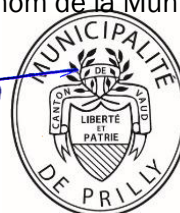
➤ Au sein de la Municipalité :

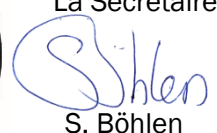
Depuis le 16 décembre 2024, le service des Finances a été transféré dans le dicastère de M. Maurizio Mattia qui en reprend la charge. D'autre part, il est ici précisé que la vice-syndicature sera assumée par M. Luigi Sartorelli du 16 décembre 2024 au 30 juin 2026.

Prilly, le 20 janvier 2025

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

A. Gillieron



La Secrétaire

S. Böhlen